FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION

A déposer à la mairie de la commune concernée par les brûlages au moins 15 jours à l'avance

I Le demandeur (propriétaire ou ayant droit) :
NOM :……..… Prénom :…….……
Qualité :…….……...…….
Adresse du domicile :……..…….
Code postal : ☐☐☐☐☐ Commune :……..…….

II Surface des terrains concernés par le brûlage :
Fournir 1 plan de situation au 1/25 000 et 1 plan cadastral localisant le ou les foyers
Localisation précise (commune, lieu-dit, section, n° parcelle) ……..…….
Surface des terrains concernés :……..…….
Distance des bois les plus proches (mesurée en ligne droite) :……

III Période prévue pour le brûlage :……...……..

IV Propriétaire des terrains concernés par le brûlage : (1)

NOM(S), Prénom(s) :……..
Adresse(s) :…….……..
……..
Commune(s) :……...…

(1) Si plusieurs propriétaires sont concernés, mentionner les informations demandées pour tous les propriétaires.

V Motif(s) de la demande :……...……...…..
……..

Fait, le……...…. à …….…… Signature du demandeur :

>>>>>>>>>>>>>>>>> *Partie réservée à l'administration* <<<<<<<<<<<<<<<<<

Avis du maire (favorable ou défavorable) :……
Date : ……Observations ……Signature :……

Avis de la DDT ou de l'ONF selon le cas (2):……
Date : ……Observations ……Signature :……
(2) rayer la mention inutile

Avis du SDIS :……
Date : ……Observations ……Signature :……

Un arrêté municipal ou préfectoral (3) autorisant ou refusant le brûlage doit être notifié au demandeur. Cette autorisation fixe, le cas échéant, les conditions particulières à respecter. Tout refus d'autorisation doit être motivé.

(3) *Période du 1er février au 30 avril : arrêté municipal*
Période du 1er juillet au 30 septembre : arrêté préfectoral
Dans le premier cas (du 1er février au 30 avril), le présent formulaire est retourné au Maire, qui prend un arrêté
Dans le second cas, le présent formulaire est conservé par la DDT qui rédige l'arrêté préfectoral

Annexe à l'arrêté n° 07/02698 du 06 juin 2007 modifié - Créée par l'arrêté n° 08/02712 du 30 juillet 2008 – Article 3